

Synthèse publiable du rapport final

Titre du projet	Prévention de la transmission intergénérationnelle des conduites addictives : recherche interventionnelle dans le cadre du programme « Une affaire de famille ! » (PATTERN)
Coordonnateur scientifique du projet	Eric BRETON EHESP – Arènes UMR6051
Référence de l'appel à projets	Appel à projets Lutte contre les addictions aux substances psychoactives - 2019

Contexte et objectifs

Depuis une vingtaine d'années la prise en charge des addictions est en mutation avec des approches de soins de plus en plus globales. Dans cette optique, les interventions de promotion de la santé qui visent à développer les facteurs de protection individuels sont une stratégie prometteuse. En France, le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 (MILDECA, s. d.) recommande le déploiement d'approches fondées sur des données probantes, en particulier celles amplifiant les compétences psychosociales. Mais l'efficacité d'un programme ne saurait être un critère suffisant pour son adoption à grande échelle. Il faut aussi que ses bienfaits tant individuels que sociétaux compensent de manière satisfaisante les investissements nécessaires à son déploiement. Il s'agit donc d'obtenir un rapport coût-bénéfice (efficience) qui justifie l'action publique.

Le projet PATTERN (Prévention des Addictions et Transmission inTERgénérationnelle) a pour origine la préoccupation de l'ANPAA (aujourd'hui rebaptisée Association Addictions France) pour l'avenir d'un programme innovant de prévention de la transmission intergénérationnelle des conduites addictives : « Une affaire de famille ! ». En France, le programme fait l'objet d'un déploiement par Addictions France dans les régions Normandie et La Réunion depuis 2012 et 2017 respectivement. Il a pour objectifs d'habiliter les participants à :

- prévenir la transmission des souffrances liées au fonctionnement familial à la génération suivante ;
- se libérer des souffrances liées au fonctionnement de leur famille d'origine (Caron, 2020).

Ce projet de recherche interventionnelle visait à tirer des enseignements de la mise en oeuvre du programme « Une affaire de famille ! » en France avec la visée explicite d'en favoriser le déploiement à travers l'ensemble du territoire national. Plus spécifiquement, l'étude PATTERN visait à :

1. Identifier le modèle logique du programme « Une affaire de famille ! » et les mécanismes de changement qu'il est susceptible d'activer
2. Développer, dans la perspective d'une future réponse à un appel à projets, un projet de recherche interventionnelle pour un déploiement multi-sites du programme en France (*scaling up*) ;
3. Contribuer au développement des capacités de conception et d'évaluation d'interventions probantes d'Addictions France, de ses antennes régionales et de ses partenaires en addictologie.
4. Documenter la mise en oeuvre du programme « Une affaire de famille ! » afin de mettre en lumière les adaptations apportées à celui-ci, les difficultés rencontrées et sa capacité de rejoindre ses publics cibles.

Méthodologie

PATTERN consiste en une évaluation qualitative rétrospective sur deux cas (La Normandie et La Réunion). Notre analyse s'inscrit dans le champ de la recherche évaluative et plus précisément sur une approche basée sur la théorie du programme (theory-based evaluation)

(Birckmayer & Weiss, 2000; Dupin, Breton, Kivits, Minary, & et al., 2015) afin de mieux tirer des enseignements des actions. Il s'agit de comprendre avec un niveau plus ou moins élevé de raffinement ce qui génère les transformations attendues ou observées d'un programme. En nous appuyant notamment sur les contributions de Mayne (2015) et Ebenso et al. (2019), nous avons distingué le modèle causal du programme de ce qui est convenu de désigner comme la ou les théories de changement portées par ce dernier.

Le modèle causal permet de relier les ressources déployées aux transformations qu'elles génèrent chez sa cible. A l'image d'une chaîne de dominos disposés sur la tranche, le modèle causal permet d'expliquer que pour que le dernier domino tombe, il faut que le précédent le fasse basculer, ce qui n'arrivera que si celui qui le précède tombe avant, et ainsi de suite. Le dernier domino de la chaîne correspondant à l'effet recherché par l'intervention alors que les premiers sont des impacts nécessaires. L'intervention serait, elle, représentée par l'index de la main qui impulse le basculement du premier domino. Le modèle causal peut prendre la forme d'une représentation graphique souvent désignée modèle logique (Gaglio, Shoup & Glasgow, 2013; Jabot, Pommier, & Guével, 2017; Spencer et al., 2008) que certains associeront aux cartes mentales. Les modèles logiques sont utilisés pour planifier, décrire, gérer, communiquer et pour évaluer un programme (Ebenso et al. 2019).

Si l'on revient à notre exemple de dominos, la théorie du changement (Egea-Ronda et al., 2022) serait quant à elle ce qui explique pourquoi les dominos basculent. Nous pourrions parler alors de transfert d'énergie du doigt (l'intervention) au premier domino générant ainsi l'impact proximal de l'intervention. Tout programme en prévention et promotion de la santé est ainsi considéré comme porteur d'une ou plusieurs théories de changement. Théories qui peuvent être formulées de manière explicites ou pas.

Afin d'identifier le modèle causal et les théories du changement nous avons recueillis des données provenant de 4 sources :

- Les traces écrites du programme (n=57) ;
- Des entretiens semi-directifs conduits avec les professionnelles en charge de déployer et animer « Une affaire de famille ! » (n=14) ;
- Des entretiens semi-directifs avec d'anciennes bénéficiaires du programme (n=14) ;
- Des focus groupes menés avec les personnes interrogées précédemment (n=4).

L'analyse des données s'est appuyée sur le cadre conceptuel du modèle logique de Redon, modèle initialement développé par Eric Breton et son équipe dans le cadre de l'évaluation du Contrat local de santé du Pays de Redon. Nos travaux sur « Une affaire de famille ! » ont permis de l'enrichir en affinant davantage la définition de ses différentes composantes.

Résultats

Ce projet de recherche nous a permis d'identifier les théories sur lesquelles s'appuyait « une affaire de famille ! » et d'en établir la chaîne causale, illustrée par le modèle logique présenté ci-dessous. Nous avons également réussi à discerner les théories sur lesquelles s'appuyait le programme. Enfin nous nous sommes intéressées à la façon dont celui-ci était déployé afin de proposer des ajustements destinés à en améliorer l'efficacité.

Le postulat de base sur lequel se fonde le programme est l'idée que les familles en difficulté de fonctionnement se caractérisent par une hyper-organisation de leurs interrelations qui impose une forme rigide de fonctionnement. Les individus issus de ces familles vont éprouver de grandes difficultés à mettre en place un changement quel qu'il soit. C'est l'une des raisons pour lesquelles les comportements ne changent pas, provoquant toujours les mêmes effets qui se répètent de génération en génération.

Les activités du guide du programme mises en place par des animatrices formées vont permettre aux individus issus de famille en difficulté de fonctionnement, donc fonctionnant de façon rigide, d'engager un processus cognitif qui mènera à des changements de comportement sur les plans intra et interpersonnels ainsi que systémiques, changements qui permettront de briser la transmission intergénérationnelle des difficultés de fonctionnement.

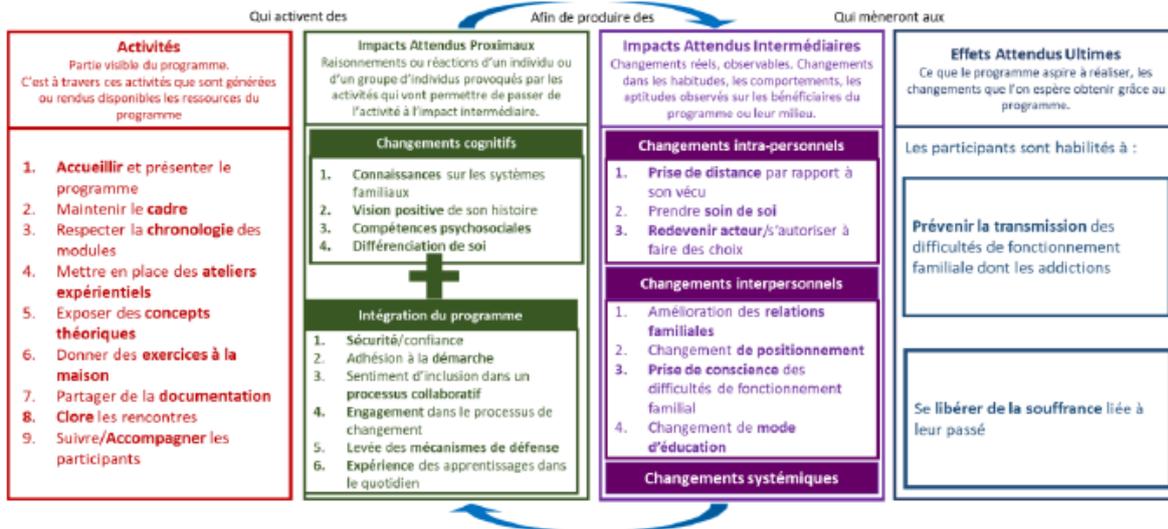


Figure 1 : *Modèle logique du programme « Une affaire de famille ! »*

En ce qui concerne le déploiement du programme nous avons recensé les opérations de support. Il s'agit des opérations qui rendent possible les activités. Elles n'ont pas pour finalité directe de créer un impact attendu ou effet. Elles incluent des actions permettant de mobiliser les ressources nécessaires au déploiement du programme, en lien avec la formation des professionnelles, le recrutement des participantes, la promotion du programme, la sécurisation/ protection de l'apport des ressources. Elles sont généralement une condition *sine qua non* au déploiement et à la pérennité du programme. Nous avons également retracé les modifications apportées au programme lors de son transfert de son contexte initial de déploiement vers les deux régions. Enfin nous nous sommes intéressées à la question de la portée du programme en tâchant d'identifier son public cible. Notre étude a révélé que peu d'informations sont collectées sur les participantes au programme. Ses opérateurs apparaissent donc peu informés sur le public qui bénéficie de son programme. Il est donc impossible de savoir si celui-ci profite bien à ceux qui en ont le plus besoin ou si le mode de recrutement contribue à accroître les inégalités sociales d'accès à ce type d'aide.

L'analyse de ces données nous a permis de suggérer des ajustements pour améliorer l'efficacité du programme. Ces recommandations ont fait l'objet de notes internes à Addictions France donnant lieu à des réflexions sur le modèle d'implantation du programme. Les ajustements mis en place pourront être testés dans la suite de nos travaux.

Les apports en matière de connaissances scientifiques

L'appareil conceptuel que nous avons appliqué pour dégager le modèle causal du programme s'est avéré pertinent. En centrant nos analyses sur les transformations, analyses continuellement guidées par une question qui à première vue peut sembler triviale « Qu'est-ce qui change et pourquoi ? », nous nous sommes ainsi détachés de ce que Hawe et collègues (2009) désignent comme la forme de l'intervention. Or les différentes formes que revêtent les activités d'un programme font trop souvent l'objet d'une attention disproportionnée des évaluateurs et chercheurs. On décrit ainsi en détail l'activité sans nécessairement saisir la nature des transformations qu'elle doit susciter pour observer une amélioration de la situation des personnes ou populations ciblées par le programme. Sur cet aspect, il est fortuit que le programme « Une affaire de famille ! » soit déployé dans deux régions différentes. Ceci nous a non seulement permis de constater le travail d'ajustement des activités aux contextes normand et réunionnais mais la focale sur les transformations a également permis de faire émerger des activités essentielles du programme qui auraient fort probablement échappées à l'analyse.

Les perspectives en termes d'aide à la décision pour l'action publique

« Une affaire de famille ! » est un programme qui mérite l'intérêt que lui porte les acteurs de l'addictologie. A ce stade de nos travaux, la réalisation du modèle logique de « Une affaire de famille ! » nous a permis de constater qu'il existait une relation solide entre la théorie portée par le programme, son mode d'action et les effets que le programme veut provoquer. De fait, nous avons été en mesure de relier l'ensemble des activités identifiées à des impacts proximaux, eux-mêmes reliés à des impacts intermédiaires et qui semblent cohérents avec les objectifs ultimes de l'intervention. Ce construit cohérent est une condition essentielle à l'établissement du caractère probant d'un programme.

Le travail d'analyse de mise en oeuvre du programme a permis d'en repérer une boîte noire que nous n'aurions pas pu identifier sur la seule base du travail sur le modèle logique. Nous parlons ici de sa capacité à bien rejoindre les membres de la population susceptibles d'en bénéficier le plus. Cet aspect est important puisqu'il peut faire la différence entre un programme qui réduit les inégalités sociales de reproduction générationnelle des addictions et autres problèmes sociaux, et un autre qui au contraire les accroît en n'étant accessible qu'à un segment plus favorisé de la société. C'est là un autre aspect qui devra faire l'objet d'une investigation.

Les échanges réguliers sur nos résultats avec les équipes normandes, réunionnaises et le siège d'Addictions France ont également contribué à susciter plusieurs réflexions sur les ajustements à apporter à la mise en oeuvre du programme. Le projet de recherche a permis de formuler un ensemble de recommandations touchant à des questions liées à la structuration de la formation des professionnelles mais aussi à la mobilisation des bénéficiaires à « Une affaire de famille ! ».

La grille d'analyse des programmes probants de Santé Publique France (SPF, s. d.) permet de constater que ce programme remplit d'ors et déjà plusieurs conditions retenues par le comité d'experts pour qualifier un programme de probant :

1. Les étapes de mise en oeuvre de l'intervention sont bien décrites ;
2. Les fondements théoriques font références à de la littérature scientifique et sont explicités ;
3. L'évaluation du programme amorcée dans l'étude décrite dans ce rapport se poursuit ;
4. Suite aux recommandations des équipes de recherche, un travail pour assurer l'efficience et la soutenabilité du programme est en cours ;
5. La documentation pour le transfert de connaissance existe et est de qualité et les éléments clés de transferts ont été identifiés dans le cadre de cette étude.

L'ensemble de ces éléments, associés à l'adhésion des bénéficiaires du programme et de celles qui le délivrent permettent de conclure qu'il s'agit d'un programme prometteur pour lequel le travail d'évaluation doit se poursuivre afin de comparer la trajectoire personnelle qu'il induit chez les bénéficiaires et leurs proches à celles de non-bénéficiaires.